

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



De l'affiliation à la filiation ? Patronymes des Indiens ayant immigré en Guadeloupe de 1854 à 1889 : *Les noms des 52 immigrants indiens décédés au Moule en 1859*

Jack CAÏLACHON

Numéro 177, mai-août 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1042767ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1042767ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

CAÏLACHON, J. (2017). De l'affiliation à la filiation ? Patronymes des Indiens ayant immigré en Guadeloupe de 1854 à 1889 : *Les noms des 52 immigrants indiens décédés au Moule en 1859*. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (177), 57-68. <https://doi.org/10.7202/1042767ar>

De l'affiliation à la filiation ?
Patronymes des Indiens ayant immigré
en Guadeloupe de 1854 à 1889 :
*Les noms des 52 immigrants indiens
décédés au Moule en 1859*

Jack CAÏLACHON¹

Engagé dans un travail de recherches personnelles sur quelques aspects à ce jour peu investigués de la dimension indienne de la créolité guadeloupéenne, les registres communaux des actes de décès de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle me sont la source documentaire principale dans cette perspective qui englobe la Guadeloupe dans son entièreté. Toutefois, en restreignant provisoirement la focale aux seules limites d'une commune sur une ou plusieurs années, il est toujours possible d'extraire de cette recherche globale le reflet indien de la créolité de cette commune. De fait, adossée à une exploitation systématique des actes de décès, cette dimension conduit à des informations qui se situent parfois au-delà de cette seule indianité communale et embrassent plus largement la vie sociale de la commune considérée à une période donnée.

En effet, l'obligation que fait la loi aux officiers de l'état-civil de toutes les époques de faire figurer un certain nombre de mentions sur les actes relevant de leur compétence, peut parfois renseigner au-delà de la stricte identité de la personne concernée et donner à voir au lecteur d'aujourd'hui quelque chose des sociétés communales guadeloupéennes d'avant-hier. A ces mentions obligatoires, il faut ajouter des précisions non nécessairement exigées, que tel zélé rédacteur d'acte d'état-civil peut parfois ajouter de lui-même dans le souci de bien faire ou peut-être à la demande de sa hiérarchie. A titre d'illustration: la recopie de l'acte de

1. Ancien secrétaire général de mairie de la ville du Moule. Secrétaire adjoint de la Société d'Histoire de la Guadeloupe.

décès (*cf. infra*) d'un immigrant indien mort à Capesterre en 1855², soit l'An I de l'immigration indienne – l'*Aurélie* étant arrivée en Guadeloupe au lendemain de la Noël 1854. Il s'agit là, de l'un des tous premiers décès des 312 premiers immigrants indiens ayant débarqué le 26 décembre 1854 du convoi inaugural de l'*Aurélie* et dont, incidemment de cette façon, l'on connaît le nom. S'agissant précisément du nom, il faut se rappeler que la racine latine des mots « *patronyme*, ou *patronymique* » renvoie à la notion de père et plus précisément de père réputé biologique.

Longtemps réduite à cette seule acception génitrice dans l'Occident chrétien et inscrite dans sa culture comme dans ses lois, elle a cependant commencé à s'élargir à partir des années soixante du XX^{ème} siècle sous quelques coups de boutoirs successifs qui devaient infléchir le cours des sociétés occidentales et de leurs appendices ultramarins. Les familles dites 'recomposées' – une réalité *historique* fort ancienne dans ces outre-mers – sont à ce jour, la plus évidente des illustrations de cette puissante évolution sociétale occidentale qui tend à découpler de plus en plus la notion de procréation de celle de paternité. Le 'beau père' est d'ailleurs une réalité humaine fort courante, très ancienne et largement 'pratiquée' dans les univers créoles issus de l'esclavage bien avant que l'Europe ne se 'modernise' à son tour sur ce point.

*
* *

Le jeu de mot du titre de cet article – '*affiliation / filiation*' – veut dans sa première partie évoquer l'idée que l'émigrant *hindou* – un être *avant tout religieux* – immergé dans une vieille civilisation qui s'attache au groupe plus qu'à l'individu, est comme '*affilié*' de façon vitale à une divinité, privilégiée par lui, du très riche panthéon hindou. Ce sentiment d'appartenance religieuse collective, tout à la fois dilue l'individu dans son grand tout mais, en même temps, lui forge une identité d'une force et d'une prégnance rares. Croisée à cette autre affiliation qu'est l'affiliation à une *caste*, l'affiliation religieuse détermine ainsi, à l'intersection de ce croisement, le lieu culturel précis d'une assignation à résidence identitaire d'appartenance, quasi éternelle. Dès lors, la formation des noms patronymiques des Indiens – hindouistes ou d'affiliation religieuse autre – dit quelque chose de cette approche en ce qu'elle est d'abord comme un composé d'identifiants diversement collectifs (religieux, de castes, de lieux de vie, de naissance et autres...) qui suffisent aux Indiens de l'époque pour se connaître, se reconnaître, s'identifier et pour tout dire, se penser dans un univers mental qui leur est propre.

Dans le second terme du jeu de mot : le *migrant*, entretemps devenu *immigrant* une fois le pied posé en Guadeloupe, est alors confronté, pour l'essentiel, à l'*exact contraire* de tout ce qu'il avait alors connu jusqu'au jour de son départ de Karikal, Pondichéry, Madras ou Calcutta : les réalités d'une colonie française post-esclavagiste en voie d'assimilation au modèle français dominé par la laïcité et l'individualisme libéral. Comme l'Africain avant lui, l'Indien immigré en Guadeloupe se repliera dès lors

2. Il s'agit du second immigrant décédé à Capesterre en 1855.

sur son identité, sa culture et son entre-soi indiens. Sa religion et ses traditions ayant voyagé avec lui, il essaiera de reconstruire l'Inde en Guadeloupe dans les interstices de liberté et des possibles que lui laissera son contrat d'engagement tout en rusant avec le rouleau compresseur de son assimilation programmée par la politique française de cette époque ; instruction publique et religion catholique dûment sollicitées *ad hoc* et y ayant puissamment aidé. Côté Caraïbe et guadeloupéen du *Kala Pani*, la question patronymique revient alors, sous un autre angle.

En effet, l'administration coloniale française qui n'a que faire des questions d'identité collective et d'affiliations religieuse, de caste et autres de ces migrants indiens qui lui arrivent en Guadeloupe, a en revanche besoin de dénombrer, dénommer, connaître nommément les *individus* et aux yeux de ses fonctionnaires, ces 312 premiers immigrants indiens qui débarquent en Guadeloupe le 26 décembre 1854 – suivis de plus de 42 000 jusqu'en janvier 1889 – sont d'abord des *individus*. En tant que tels, l'administration française doit donc être en mesure de les connaître administrativement, c'est-à-dire individuellement, un par un, les cataloguer, les répertorier, les immatriculer, les égaliser au nom de ses principes constitutionnels et de sa logique administrative propre et surtout les faire entrer dans les catégories administratives et l'univers mental français. Ainsi donc, déjà devenu un *engagé* lors de la signature de son contrat d'engagement, l'immigré indien se verra par ailleurs doté d'au moins deux identifiants par l'administration de la colonie : un numéro de passeport pour contrôler ses déplacements intra-coloniaux et un numéro d'immatriculation permettant de le répertorier comme domicilié sur telle habitation de telle commune de la colonie, tous renseignements reproduits sur son acte de décès, tel celui reproduit ci-après :

Acte	Aujourd'hui Premier du mois de janvier mil huit cent cinquante –six A dix heures du matin par-devant nous Pierre MIOLARD, adjoint au maire délégué aux fonctions d'officier de l'état-civil de la commune de Capesterre Guadeloupe sont comparus les sieurs ARMAIGNAC, Louis Léo, âgé de quarante-quatre ans, né à la Jamaïque, résidant à la Capesterre, au Marquisat N° 1, section du Carbet, immatriculé à la Pointe-à-Pitre N° 553, et CARLE, Julien Berthile Joseph, notaire, âgé de quarante quatre ans, né à la Basse-Terre, domicilié et résidant au bourg de la Capesterre, 46 section dudit, immatriculé N° 1406, lesquels nous ont déclaré que...
N° 1	
DECES de	
SANGABRAYEN, fils de MOUTIALCOU, coolie provenant de Pondichéry sur le navire l'AURELIE, capitaine DURAND, le 26 décembre 1854.	<i>le jour d'hier, trente et un décembre mil huit cent cinquante cinq, à dix heures du soir, à l'infirmerie de ladite habitation le Marquisat, le coolie SANGABRAYEN, fils de MOUTIALCOU, cultivateur, âgé de vingt huit ans, provenant de Pondichéry sur le navire l'AURELIE, capitaine DURAND, engagé par contrat du 31 août 1854, cédé le 30 décembre 1854 à M. A. DAGOMEL, fermier de l'habitation susdite le Marquisat, ayant N° 37 d'inscription et 606 du passeport, immatriculé N° 5 267, est décédé.</i>
	Sur cette déclaration, et après nous être assuré dudit décès, nous avons dressé le présent acte, qui a été signé sur les registres par nous et les comparants après lecture donnée.
	ARMAIGNAC CARLE MIOLARD

Concernant cet acte et au-delà de ce qui se rapporte strictement aux données diverses d'état-civil et autrement administratives (patronyme, filiation, lieu de naissance, âge, différents numéros matricule en Guadeloupe ...) de l'immigrant, il renseigne sur d'autres aspects, et d'abord sur l'*Aurélie* dont on apprend que la capitaine se nommait *Durand* (et non Blanc, comme on le lit parfois). On y trouve également une illustration du fait que les contrats d'engagement étaient bien signés avant l'arrivée des immigrants en Guadeloupe, soit avant le départ d'Inde : la date du 31 août 1854 (de la signature de l'engagement de SYNGABRAYEN, avant l'appareillage de l'*Aurélie*) en atteste. On y observe également – au plan juridique – moins d'une semaine après l'arrivée de l'*Aurélie*, la cession du contrat d'engagement à un engagiste tiers – A. Dagomel – qui sera l'engagiste effectif de l'engagé SYNGABRAYEN. Ceci confirme que l'engagiste cédant était un engagiste avant tout formel, destiné principalement à lier contractuellement l'immigrant *dès son départ d'Inde* et non à partir de son arrivée en Guadeloupe, en sorte que l'Indien qui migrerait vers la Guadeloupe sur le *coolie-ship* était déjà un engagé pris dans les mailles de ce contrat de travail léonin de l'époque, dit *engagement*.

*
* *

De Capesterre en 1855 au Moule en 1859, le nombre d'immigrants indiens a cru et le *couli* est devenu un élément familier du paysage guadeloupéen de la fin des années 1850. Dans certaines communes – sucrières notamment – il représente un pourcentage non négligeable de la population laborieuse et les rapatriements en Inde étant peu fréquents pour toutes sortes de mauvaises raisons imputables tout à la fois aux colons et à l'administration coloniale, il referme lentement son *cahier d'un retour au pays natal* à mesure qu'il s'enracine en terre créole guadeloupéenne où il finit par mourir un jour quelconque...

...Par exemple de l'année 1859, sur une quelconque habitation du Moule :

LISTE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DES 52 IMMIGRANTS INDIENS
DÉCÉDÉS AU MOULE AU COURS DE L'ANNÉE 1859

	Nom de l'immigrant	Né à	Décédé au Moule à... (habitation)	A l'âge de	En	Sources (1)
1	ALLAMELOU Fils de Virassamy	Né aux Indes sans autres précisions	BELLEVUE section de la baie du Nord Ouest	26 Ans	1859 16 septembre	859/63/291
2	ANDICARPIN pas de filiation indiquée dans l'acte	Juste indiqué « l'Indien » sans autres précisions	SAINTE-MARIE section de la Gavaudière	29 Ans	1859 8 octobre	859/68/313
3	AYABOURY pas de filiation indiquée dans l'acte	Né aux Indes sans autres précisions	SAINTE-MARIE section de la Gavaudière	23 Ans	1859 22 août	859/58/264
4	AYANIN Fils de Pajamandy	KARIKAL	SAINTE-MARIE section de la Gavaudière	21 Ans	1859 28 décembre	859/90/419
5	CADERSAÏBE fils de Issoumalsaïb	PONDICHERY	SAINTE-MARIE section de la Gavaudière	20 Ans	1859 8 novembre	859/78/362
6	CAMASSY fille de Marimoutou	PONDICHERY	SAINTE-MARIE section de la Gavaudière	18 mois	1859 5 mai	859/37/155
7	CARPANGAN fils de Manicum	Né aux Indes sans autres précisions	CLARET section de la Gavaudière	28 Ans	1859 26 septembre	859/26/300
8	CARPIN Fils de Virapin	KARIKAL	MONPLAISIR section de la Gavaudière	19 ans	1859 1 mars	859/24/94

	Nom de l'immigrant	Né à	Décédé au Moule à... (habitation)	A l'âge de	En	Sources (1)
9	CARPIN Fils de Pany	KARIKAL	BOYVIN section de Gissac	18	1859 9 mai	859/38/160
10	CHAUDRIN Fils de Latchoumanin	MADRAS	LABAIE Section de la baie du Nord-Ouest	25	1859 16 décembre	859/87/405
11	CHILIN De parents inconnus est-il précisé	PONDICHERY	MONPLAISIR section de la Gavaudière	21	1859 6 novembre	859/77/357
12	CHIPOROMAL Fils de Moutou	Né aux Indes sans autres précisions	SAINTE-MARIE section de la Gavaudière	20	1859 10 septembre	859/62/283
13	ETTY Fils de Cholly	En l'absence de lieu de naissance mentionné sur l'acte de décès, il est vraisemblable qu'il soit né au Moule de Cholly, lui immigrant. Dans le doute il figure cependant dans ce tableau.	CAILLEBOT Section Gissac	2 an et demi	1859 18 décembre	859/93/411
14	INGATAMAN Doumestry fils de Ramanaya	KARIKAL	SAINTE-MARIE section de la Gavaudière	24	1859 5 juin	859/42/180
15	INGATAPA fils de Anoumanou	PONDICHERY	SAINTE-MARIE section de la Gavaudière	18	1859 31 mars	859/31/128
16	JINATAMBY fils de	Juste indiqué « l'Indien » sans autres précisions	SAINTE-MARIE section de la Gavaudière	23	1859 7 septembre	859/61/281

	Nom de l'immigrant	Né à	Décédé au Moule à... (habitation)	A l'âge de	En	Sources (1)
17	KICHENAMA MERTRY fils de Ramassamy	KARIKAL	BLANCHARD section Méthivier	Oublié Dans L'acte	1859 16 mai	859/39/165
18	KICHENIN fils de Ramassamy	Né aux Indes sans autres précisions	MONPLAISIR section de la Gavaudière	16	1859 13 septembre	859/63/288
19	MANGALOM fille de Letchoumanin	KARIKAL	BELLEVUE section de la baie du Nord Ouest	26	1859 23 janvier	859/11/40
20	MAUJIN fils de Camin	MADRAS	SAINTE-MARIE section de la Gavaudière	21	1859 17 novembre	859/79/369
21	MARIMOUTOU Mestry fils de Nollapin	PONDICHERY	DURIVAL section Méthivier	34	1859 2 août	859/54/239
22	MARIMOUTOU	Juste indiqué « l'Indien » sans autres précisions	MARCHAND section de Clugny	18	1859 4 novembre	859/76/354
23	MOUROUGANDY fils de Pétara	PONDICHERY	BELLEVUE section de Clugny	35	1859 29 janvier	859/13/51
24	MOUTOUSSAMY Fils de Mauguin	Né aux Indes sans autres précisions	LABAIE Section de la baie du Nord-Ouest	26	1859 3 septembre	859/60/273
25	MOUTOUSSAMY Fils de Chinatamby	MADRAS	LABAIE Section de la baie du Nord-Ouest	23	1859 15 mars	859/83/387

	Nom de l'immigrant	Né à	Décédé au Moule à... (habitation)	A l'âge de	En	Sources (1)
26	MOUTOUIRIN Fils de Languin	KARIKAL	LABOISSIERE section de la baie du Nord Ouest	23	1859 15 mars	859/28/115
27	NALLOUSSAMY Fils de Rangapin	PONDICHERY	ZEVALLOS section du Port land	18	1859 19 juillet	859/50/222
28	NOUCOUYA Fils de Laschoumidou	PONDICHERY	BELLEVUE section de la baie du Nord Ouest	Age inconnu	1859 29 juin	859/46/201
29	ODEAR Fils de Moutouservérami	PONDICHERY	BOYVIN section de Gissac	Age inconnu	1859 4 décembre	859/84/391
30	OUNAMALLE Fils de Doutayen	MADRAS	LEGUAY Section de la Gavaudière	30	1859 18 décembre	859/88/410
31	PERIANNIN Fils de Virassamy	PONDICHERY	CLUGNY section de Clugny	27	1859 5 décembre	859/89/413
32	RAMASSAMY fils de Parmanchetty	PONDICHERY	MONPLAISIR section de la Gavaudière	18	1859 26 janvier	859/13/49
33	RAMASSAMY fils de Madanacounin	KARIKAL	BELLEVUE section de la baie du Nord Ouest	30	1859 11 février	859/18/72
34	RAMASSAMY fils de Rangassamy	PONDICHERY	MONPLAISIR section de la Gavaudière	17	1859 18 février	859/20/80

	Nom de l'immigrant	Né à	Décédé au Moule à... (habitation)	A l'âge de	En	Sources (1)
35	RAMASSAMY fils de Moutoukichenin	KARIKAL	MONPLAISIR section de la Gavaudière		1859 23 juillet	859/51/226
36	RAMASSAMY fils de Moutouvirin	KARIKAL	BOYVIN section de Gissac	30	1859 2 juillet	859/46/202
37	RAMASSAMY fils de Vingadassalom	MADRAS	LA MINEURE section de Clugny	31	1859 12 décembre	859/86/399
38	RAMAIN fils de Nallou	KARIKAL	CLUGNY section de Clugny	22	1859 22 mai	859/40/169
39	RAMEIN fils de Catin	PONDICHERY	LAROCHE section du Port land	20	1859 9 février	859/65/65
40	RAMELINGOM fils de Natchapin	Né aux Indes sans autres précisions	MONPLAISIR section de la Gavaudière	Age inconnu	1859 21 août	859/58/265
41	RAMIN fils de Touvin	Né aux Indes sans autres précisions	LA MINEURE section de Clugny	27	1859 4 septembre	859/60/276
42	RAMIN fils de Ramassamy	Né aux Indes sans autres précisions	LA MINEURE section de Clugny	30	1859 4 septembre	859/60/277
43	RANGAYIN fils de Suivascin (*)	PONDICHERY	MONPLAISIR section de la Gavaudière	21	1859 3 février	859/15/62
44	RINGASSAMY fils de Motin	KARIKAL	BOYVIN section de Gissac	25	1859 16 juin	859/44/190
45	SAVADY Fils de Latchoumoulou	MADRAS	LEGUAY Section de la Gavaudière	25	1859 23 décembre	859/90/416

	Nom de l'immigrant	Né à	Décédé au Moule à... (habitation)	A l'âge de	En	Sources (1)
46	SAVERIMOUTOU fils de Savérimoutou	KARIKAL	SAINTE-MARIE section de la Gavaudière	26	1859 25 septembre	859/64/297
47	VINGUIADASALOM fils de Virouvinguiadom	MADRAS	CLARET section de la Gavaudière	37		859/81/378
48	VIRAPIN fils de Moutouraroupin	PONDICHERY	MARCHAND	28	1859 5 janvier	859/4/12
49	VIRAPIN fils de Sidembarom	KARIKAL	CLARET section de la Gavaudière	29	1859 22 Juillet	859/51/224
50	VIRAPIN De parents inconnus est-il précisé	Juste indiqué « l'Indien » sans autres précisions	ZEVALLOS section du Port land	25	1859 12 Septemb	859/62/285
51	VIRASSAMY fils de Papaï	Né aux Indes sans autres précisions	DURIVAL section Méthivier	26	1859 12 Septemb	859/62/284
52	VIRAYIN fils de Viracherapin	MADRAS	CLUGNY section de Clugny	23	1859 24 Nov	859/82/379

Recherches et tableau réalisés par Jack Caïlachon

(1) La **source** est toujours l'acte de décès de l'immigrant tel qu'il apparaît au registre des actes de décès de la commune mentionnée à la troisième colonne et à la date indiquée à la quatrième colonne. Les références de la dernière colonne ont été imaginées de telle sorte que le lecteur qui voudrait consulter l'acte qui l'intéresse puisse le faire facilement aux Archives de la Guadeloupe ; par exemple, 859/82/379 signifiant l'acte de décès N° 379 de l'année 1859, le groupe de chiffres intermédiaires (ici 82) n'ayant d'intérêt que pour les consultations en ligne. A noter – observation concernant le registre des décès de la ville du Moule, pour l'année 1859 - on passe de l'acte 51 (dernier de la page 13) à l'acte 57 (premier de la page 14) ; manquent donc les actes intercalaires.

MORTALITE INDIENNE (IMMIGRÉS) AU MOULE EN 1859 : STATISTIQUES

Sur 424 décès enregistrés au Moule, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1859, les décès d'immigrants indiens comptent pour 52, ce qui semble un peu plus important que le pourcentage de la composante « immigrants indiens » de la population mouléenne par rapport à cette population dans sa totalité. En revanche, l'âge moyen – autour de 27 ans – de cette mortalité indienne ne semble pas trop anormal dans la Guadeloupe de l'époque, à tout le moins dans les rangs des travailleurs, cultivateurs d'alors. Les morts d'autres origines géographiques (notamment cultivateurs issus de l'immigration africaine, cultivateurs créoles guadeloupéens tous épidermes confondus) qui voisinent avec les défunts indiens dans les pages du registre des décès de la ville du Moule pour l'année 1859, ne succombaient guère, ni plus jeunes ni plus âgés, que leurs collègues de labeur indiens dans les champs de canne mouléens.

MORTALITE INDIENNE (IMMIGRÉS) AU MOULE EN 1859 : ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES DEFUNTS

La mention, obligatoire, sur l'acte de décès du lieu de naissance de l'immigrant permet de connaître ce lieu, sauf pour 15 de ces 52 immigrants décédés au Moule en 1859, pour lesquels il est seulement mentionné « natif de l'Inde ». Malgré tout, ces données partielles permettent d'observer que, cinq ans après l'arrivée de l'*Aurélie*, Pondichéry, Karikal, et Madras à la marge constituaient les trois composantes du groupe de ces 52 défunts. Sur cette base, on peut, peut-être, se risquer à projeter ce même ordre de classement – certes, par hypothèse – sur la population des immigrés indiens vivant au moule à l'époque.

MORTALITE INDIENNE (IMMIGRÉS) AU MOULE EN 1859 : CARTOGRAPHIE

Le domicile du cultivateur défunt étant à l'époque défini par l'habitation à laquelle le rattachait administrativement son contrat d'engagement et qui devait obligatoirement figurer sur l'acte de décès, l'on peut, par ce biais, dresser une cartographie des lieux de décès de ces défunts qui, par la-même, dit également quelque chose des habitations du Moule de 1859.

RÉPARTITION géographique – *par habitations* – des décès d’immigrants indiens
au Moule, au cours de l’année 1859.

NOM DES HABITATIONS	NOMBRE DES DECES
(la) BAIE, section de la baie du Nord-Ouest	3
BLANCHARD, section Méthivier	1
BELLEVUE, section de la baie du Nord-Ouest	4
BELLEVUE, section de Clugny	1
BOYVIN, section de Gissac	4
CAILLEBOT, section Gissac	1
CLARET, section de la Gavaudière	3
CLUGNY, section de Clugny	2
DURIVAL, section Méthivier	2
LABOISSIERE, section de la Baie du Nord-Ouest	1
LAROCHE, section du Port Land	1
LEGUAY, section de la Gavaudière	2
MARCHAND, section de Clugny	3
(la) MINEURE, section de Clugny	3
MONPLAISIR, section de la Gavaudière	8
SAINTE-MARIE, section de la Gavaudière	11
ZEVALLLOS, section du Port Land	2

Recherches et tableau réalisés par Jack Caïlachon
52 noms de défunts...soit une liste de 52 noms d’Indiens déjà « établis » au Moule
dès la première année de l’immigration indienne en Guadeloupe et dont le croi-
sement avec une autre liste – contemporaine celle-là, l’annuaire téléphonique –
permet de retrouver encore un nombre significatif de ces patronymes....